

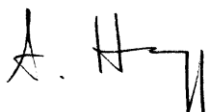
Bref procès-verbal

Séance du 11 juin 2010

- Examens de maturité professionnelle fédérale 2010
L'organisation des examens 2010 se déroule de manière conforme aux prescriptions. Les examens auront lieu en juillet et en août à Berne et au Tessin. Le Tribunal administratif fédéral a débouté un candidat ayant déposé un recours contre une décision d'examen.
- Qualification complémentaire des enseignants de la maturité professionnelle
Les membres de la CFMP signale qu'il est important de faire une distinction entre la qualification des enseignants de la formation professionnelle initiale scolaire et la qualification des enseignants de la maturité professionnelle.
- Adaptation de l'aide-mémoire III
Les membres de la CFMP ont approuvé la modification suivante de l'aide-mémoire : « Le présent aide-mémoire III reste uniquement valable pour les volées qui ont démarré avant le 1^{er} janvier 2011 selon le programme-cadre pour les écoles de commerce suisse du 9 avril 1981. La validité de l'aide-mémoire devient caduque une fois que ces volées seront arrivées au terme de la formation ».
- Conséquences de la réforme des écoles de commerce pour la maturité professionnelle
La réforme des écoles de commerce porte principalement sur la formation professionnelle et non sur le domaine de la maturité professionnelle. De ce fait, les écoles de commerce déjà reconnues ne seront pas astreintes à une nouvelle procédure de reconnaissance. Dans le cadre du suivi de ce dossier, il convient toutefois de vérifier si les exigences de la maturité professionnelle sont toujours remplies.
- État d'avancement de l'élaboration du PEC « Maturité professionnelle »
Barbara Haering, econcept, a été désignée cheffe de projet. La CDIP et l'OFFT ont désigné les représentants au sein du groupe de pilotage.
- Partage d'expériences entre experts scolaires
Les membres de la CFMP ont fixé les thèmes abordés lors du partage d'expériences du 11 novembre 2010 avec les experts scolaires. Après une première partie informative, les experts scolaires procéderont à un échange avec les membres de la CFMP avant de présenter en plénum la substance de leurs discussions de groupe.
- Procédure de reconnaissance/Suivi
Une procédure de reconnaissance est traitée en première lecture et huit autres en deuxième lecture. Par ailleurs, trois demandes de levée de réserves sont soumises à l'OFFT.

Prochaine séance de la commission : le 3 septembre 2010.

Rédaction du PV



Anette Hegg, secrétaire générale de la CFMP